

## Notre Projet

Fondé en 1992, Loisirs Pluriel permet aux familles ayant un enfant porteur de handicap de bénéficier de temps de répit, de disposer, comme les autres, de modes d'accueil adaptés aux besoins de leur enfant ou adolescent, le mercredi ou le samedi et pendant les vacances, pour maintenir leur emploi ou prendre du temps pour soi ou la fratrie.

Organisé en Réseau, l'association Loisirs Pluriel est composée de 28 lieux d'accueil qui comptent plus de 1.200 enfants ou adolescents porteurs de handicap ou non. Le Réseau dispose aussi de 3 Pôles Ressources Handicap.

## Notre centre de loisirs

Implanté sur le Pays de Lorient depuis 2012, Loisirs Pluriel du Pays de Lorient propose un lieu d'accueil enfants, au sein de l'école Saint-Joseph :

- 1 rue Julien Moello - 56530 QUEVEN

## Notre groupe d'enfants

Nous avons décidé de **volontairement limiter le nombre d'enfants accueillis par jour**, afin de s'adapter aux besoins et au rythme de chaque enfant. Les centres de loisirs accueillent en moyenne 24 enfants.

Dans une volonté de **mixité**, une partie **des places est réservée aux enfants non porteurs de handicap**.

## Notre équipe

Afin de garantir la qualité d'accueil promise aux enfants et aux familles, la direction des centres Loisirs Pluriel est **assurée par un professionnel qualifié**, salarié à temps plein de l'Association.

L'équipe d'animation est composée de bénévoles, de stagiaires, de volontaires en Service Civique et d'animateurs. Le **taux d'encadrement est établi en fonction des besoins d'accompagnement de chaque enfant** avec un taux moyen de 1 animateur pour 3 enfants accueillis. L'ensemble de l'équipe d'animation reçoit une **formation complémentaire** au sein du Réseau Loisirs Pluriel afin de leur apporter les repères et outils pratiques nécessaires pour l'accompagnement des enfants au quotidien.

## Nos périodes d'ouverture

Nos centres de loisirs proposent un accueil, tout au long de l'année :

> le **mercredi** en période scolaire, de **8h00 à 18h30**,

> les **petites vacances scolaires** (sauf entre le 25 et le 31 décembre inclus), de **8h00 à 18h30**,

> **l'été** (les 5 premières semaines des vacances scolaires), de **8h00 à 18h30**

Un **service de restauration** est proposé, le midi, sur le centre de loisirs, avec **possibilité de prendre en compte les besoins particuliers** (allergies alimentaires, alimentation mixée, alimentation par gastrostomie, panier repas...).

Les familles peuvent **inscrire leur enfant à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas**.

## Nos modalités d'inscription

Pour être accueilli au sein du Centre Loisirs Pluriel, le responsable légal doit :

1. Remplir le **dossier annuel d'inscription**, accompagné de la copie des vaccins et **renseigner son numéro d'allocataire CAF ou MSA**.
2. **Créer son espace personnel Loisirs Pluriel** en ligne <https://inscriptions.loisirs-pluriel.com>,
3. Entrer **ses données bancaires** sur un site sécurisé afin que le règlement puisse s'effectuer **par prélèvement** (sauf demande contraire),

Depuis cet espace personnel, vous avez accès aux **programmes des activités et au système d'inscription en ligne**.

Pour être confirmée, **chaque réservation d'inscription s'accompagne désormais d'un acompte de 30 % à régler par carte bancaire**, (sauf cas particulier).

=> Un mail généré automatiquement informe de l'ouverture des inscriptions.

=> Un message de rappel est également envoyé un mois avant le début de la période si l'enfant n'est pas encore inscrit.

**Les inscriptions sont closes 14 jours avant le début de la période** (avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances ou avant le 1<sup>er</sup> mercredi de la période), sauf demande particulière.

En cours de période, les modifications de réservation sont soumises à certaines conditions :

- **toute annulation, à J-14 avant le début de la période d'activité est facturée** (sur la base d'un forfait de 3h par demi-journée réservée) sauf présentation d'un certificat médical.

Exemple : pour qu'une annulation soit prise en compte lors des inscriptions de l'été, la famille doit prévenir au plus tard mi-juin.

- **tout ajout d'inscription dépend des places restantes disponibles (à voir avec le/la directeur/trice)**.

## Nos tarifs (au 01/09/2021)

Nos tarifs sont établis sur la base d'une **facturation à l'heure et en fonction des ressources du responsable légal** (quotient familial).

2021-2022 (sous réserve de modification en cours d'année)				
Code Tarif	Quotient Familial	Adhésion Annuelle	Tarif Horaire	Prix du Repas
T1	< 350 €	20 €	<b>0,55 €</b>	2,73 €
T2	< 550 €	20 €	<b>0,65 €</b>	2,98 €
T3	< 750 €	20 €	<b>0,80 €</b>	3,24 €
T4	< 1.000 €	20 €	<b>1,15 €</b>	3,49 €
T5	< 1.500 €	20 €	<b>1,56 €</b>	3,74 €
T6	< 2.000 €	20 €	<b>1,74 €</b>	3,99 €
T7	< 3.000 €	20 €	<b>1,93 €</b>	4,25 €
T8	Au-delà	20€	<b>2,35 €</b>	4,50 €

- > Pour les familles ne disposant pas d'attestation de leur quotient familial à jour, le tarif T8 est appliqué, sans possibilité de demande de rétroactivité.
- > Ce tarif s'applique également pour les enfants dont le payeur ne dispose pas d'une attestation CAF pour l'enfant concerné.
- > Une adhésion de 20€ par famille et par année scolaire (de septembre à août) est prélevée au moment de l'inscription. En cas d'inscription en juillet ou août, l'adhésion est valable jusqu'au mois d'août de l'année suivante.
- > Pour les enfants de moins de 6 ans, une attestation fiscale des présences est délivrée, sur la plateforme d'inscription famille.

## Nos modalités de facturation

Le **décompte des heures de présences de l'enfant se fait** sur la base des saisies d'heure du Directeur, **à partir de l'arrivée de l'enfant au centre de loisirs et s'arrête au moment où le parent arrive pour le rechercher**, afin de favoriser les temps d'échange et de convivialité entre les familles. Les arrondis sont réalisés au ¼ d'heure.

La facture des présences est **établie en fin de mois civil** et disponible sur la plateforme d'inscription famille.

Le **règlement des factures se fait chaque mois, sous la forme de prélèvement bancaire** (l'acompte versé au moment de la réservation par carte bancaire ayant été déduit), le 7 du mois suivant.

Pour les familles souhaitant régler par le moyen de **Chèques Vacances ANCV, chèques CESU, espèces ou chèques bancaires**, elles peuvent effectuer leur règlement au directeur de centre Loisirs Pluriel ou par envoi au Réseau Loisirs Pluriel au moment de la réservation ou au moment de la période de facturation. En cas de rejet de prélèvement, les **frais de rejet sont ajoutés à la facture suivante**.

Le **non-règlement des factures entraîne systématiquement l'impossibilité d'inscrire** son ou ses enfants sur les périodes suivantes.

## Procédure d'admission

L'admission d'un nouvel enfant se fait en plusieurs étapes :

1. **RDV téléphonique entre le Délégué Régional ou le directeur et la famille, et si nécessaire, avec l'équipe éducative accompagnant l'enfant au quotidien afin d'élaborer les supports nécessaires** à son accueil (fiche enfant, protocole d'accueil individualisé en cas de troubles de la santé, adaptations matérielles éventuelles...).
2. **Envoi des codes d'accès Loisirs Pluriel pour l'inscription administrative.**
3. Si besoin, organisation d'un **temps d'adaptation au centre de loisirs.**

## Autres dispositions

> **Si votre enfant est malade** : il est demandé aux parents de ne pas emmener leur enfant au centre de loisirs, les jours où l'enfant est malade, **fiévreux**. En cas d'apparition de fièvre ou de symptômes de maladie contagieuse, sur le temps d'accueil, les parents sont contactés par le directeur pour venir chercher leur enfant.

> **Si le directeur est absent** :

En cas d'absence prolongée, un remplacement est envisagé en lien avec le Réseau Loisirs Pluriel.

> **Continuité d'accompagnement des familles** :

Soucieux de l'accompagnement des familles, dans la durée et leur globalité, le Réseau Loisirs Pluriel garantit à ses familles adhérentes, des dispositions complémentaires :

- Toute famille ayant un premier enfant inscrit en Centre Loisirs Pluriel dispose de la **garantie d'accueil d'un autre enfant de la fratrie**,
- En cas de **déménagement de la famille dans une autre ville**, l'accueil des enfants est garanti sur un autre centre du Réseau Loisirs Pluriel,
- Pour les adhérents se trouvant **en vacances à proximité d'un Centre Loisirs Pluriel**, l'accueil des enfants sur un autre centre, est garanti
- Au-delà de 13 ans, un enfant inscrit sur le centre Loisirs Pluriel peut être **inscrit dans un espace jeunes Loisirs Pluriel Ados du Réseau**

Toutes ces dispositions sont soumises à la présentation du dossier d'inscription complet, à une adhésion et des règlements à jour.

> **Informations et réclamations** :

Les adhérents disposent d'un recours au sein du Réseau Loisirs Pluriel, pour exprimer d'éventuelles insatisfactions. Pour cela, il suffit d'adresser un mail à l'adresse suivante [reseau@loisirs-pluriel.com](mailto:reseau@loisirs-pluriel.com).

## Mention des partenaires



### Loisirs Pluriel Enfants Pays de Lorient

Directrice : Morgane BOSSER

63 Boulevard Jean Jaurès - 56530 QUEVEN

Tel. : 02 97 36 31 09

Mobile : 07 87 03 09 83

Email : [lorient@loisirs-pluriel.com](mailto:lorient@loisirs-pluriel.com)

### Réseau Loisirs Pluriel

8 Avenue Henri Fréville – 35200 RENNES

Tel. : 02 99 09 02 36

Email : [reseau@loisirs-pluriel.com](mailto:reseau@loisirs-pluriel.com)

[www.loisirs-pluriel.com](http://www.loisirs-pluriel.com)